

**DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANCON
CANTON DE GUILLESTRE
COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS**

Séance du Conseil Municipal du 22 mai 2023

Délibération N : 20230522-09

OBJET : Attribution du Marché pour la pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des bâtiments de la commune historique de Ristolas.

L'an deux mil vingt-trois, le 22 du mois de Mai, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 15/05/2023

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 8

Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT — Philippe RIBOT- Nicolas TENOUX - Florian BOURCIER - Carine AUDIER-MERLE – Charles LACROIX – Florent BUES -

POUVOIRS : 4

Dominique LEPAS a donné pouvoir à Carine AUDIER-MERLE- Joël GAUCHE a donné pouvoir à Nicolas TENOUX – Chrystelle CERUTTI a donné pouvoir à Florent BUES – Marie-Hélène FAROUZE a donné pouvoir à Charles LACROIX.

NOMBRE DE VOTANTS : 12

SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe RIBOT-

Monsieur le Maire expose qu'une consultation des entreprises dans le cadre de la pose de compteurs d'eau dans l'ensemble des bâtiments, habitations et collectivités de la commune historique de Ristolas a été organisée entre le 9 mars et le 14 avril 2023. Ce marché comprend un seul lot :

- Lot unique : Pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements de la commune historique de Ristolas.

La commission, réunie le 19 avril 2023, a étudié les deux offres remises et a proposé de retenir l'entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES, offre la moins disante.

Le Maire propose de retenir le choix suivant :

- Lot unique : Pose de compteurs d'eau sur l'ensemble des branchements de la commune historique de Ristolas.

Entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES

Montant du marché : **40 268.86 € HT** (48 322.63 € TTC)

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré par 12 voix pour,

APPROUVE la proposition du Maire,

ATTRIBUE le marché pour la pose des compteurs d'eau sur les branchements de la Commune historique de Ristolas à l'Entreprise TONDA HERVE – 05 470 AIGUILLES,

CHARGE le Maire de notifier cette décision à l'entreprise retenue,

AUTORISE le Maire à signer tout acte afférant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT

Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.

